

CA en bref

Nomination au conseil d'administration

Madame Francine Émard, éducatrice au CRDI Normand-Laramée, a été nommée à la Commission multidisciplinaire régionale de Laval.

Nomination à la Direction des affaires médicales et de la santé physique

Le plan d'organisation de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Laval a été modifié par la création de la Direction des affaires médicales et de la santé physique. Auparavant, c'était le secrétariat des affaires médicales, sous la Direction des programmes, qui assumait la gestion des dossiers. Dr Pauline Couture a été nommée au poste de directrice. Le Dr Couture était coordonnatrice de la santé physique et des affaires médicales à l'Agence de Laval depuis 5 ans.

Recommandation au poste de directeur de Santé publique de Laval

Le conseil d'administration recommande au ministre de la Santé et des Services sociaux, de nommer le docteur Nicole Damestoy, au poste de directrice régionale de santé publique à l'Agence de Laval. Elle remplacera le docteur François Ranger qui a œuvré à ce titre pendant plus de 8 années.

Orientations au Plan d'organisation interne de l'Agence

À l'hiver 2004, les agences recevaient le mandat de développer des réseaux locaux de services par le biais du projet de loi 25. En juin 2004, le ministre de la Santé et des Services sociaux décidait de la création du Centre de santé et de services sociaux de Laval et d'un seul réseau local pour Laval.

Parallèlement, le MSSS publiait des orientations quant aux responsabilités des divers paliers national, régional et local. Ces orientations incluaient le transfert vers l'établissement local de responsabilités jusqu'alors assumées par le palier régional. En décembre 2004, le ministre déposait un projet de loi d'harmonisation venant préciser ces mandats.

Il devenait donc pertinent d'amorcer une réflexion sur les fonctions de l'Agence ainsi que de son organisation interne. Dans ce but, la firme CIM a reçu le mandat d'évaluer l'impact de ces transformations sur l'Agence et de dégager des balises pour la fabrication d'un nouveau plan d'organisation.

Le conseil d'administration a donc approuvé les orientations contenues dans le rapport. Toutefois, il faut préciser que la révision du plan d'organisation interne se fera de façon progressive, en tenant compte de différents facteurs liés à la réforme en cours, dont entre autres, la capacité du Centre de santé et de services sociaux de Laval d'assumer les responsabilités qui pourraient lui être transférées.

PREM en spécialités 2005

À la suite de la problématique soulevée par plusieurs régions où les règles de gestion ne permettaient pas une répartition intrarégionale adéquate des médecins recrutés, le Ministère a élaboré, pour le Plan régional des effectifs médicaux (PREM) 2005, de nouvelles règles de gestion.

Pour la région de Laval, le problème se pose pour deux établissements dont certains services sont non couverts. En ce sens, l'Agence propose qu'à partir du PREM 2005, tous les nouveaux postes ajoutés au PREM en spécialités, peu importe leur établissement d'affectation, soient assortis de la notion de poste réseau, obligeant ainsi tous les nouveaux candidats à s'engager à couvrir les besoins du CSSS de Laval (Cité de la Santé de Laval) et de l'Hôpital juif de réadaptation, et ce, par entente écrite entre les parties en cause.

Le PREM en spécialités 2005 à Laval, comprendra 191 postes autorisés par le MSSS, plus deux dérogations. Voici la liste des spécialités où des médecins pourront être recrutés :

- Allergie et immunologie (1)
- Endocrinologie (1)
- Gériatrie (2)
- Médecine d'urgence (2)
- Microbiologie et infectiologie (1)
- Pédiatrie (1)
- Physiatrie (1)

- Anatomopathologie* (-1)
- Chirurgie générale et chirurgie vasculaire* (-1)

* Après l'obtention d'une dérogation, le prochain départ ne peut être remplacé.

Mandats régionalisés 2004-2005 – Immobilisations et équipements et dépenses capitalisables

Après la réception des besoins en équipements et les dépenses capitalisables, le conseil d'administration a approuvé l'allocation de 4 047 733 \$ aux établissements publics et privés conventionnés, selon la répartition suivante :

Rubrique	Montant
Immobilisations – construction	1 900 225 \$
Gros équipements	56 500 \$
Équipements médicaux spécialisés	498 660 \$
Équipements ordinaires et mobiliers	362 310 \$
Dépenses capitalisables	895 087 \$
Réserve – immobilisations	334 951 \$
Total	4 047 733 \$

Rénovations fonctionnelles mineures – Établissements publics

La somme de 750 339 \$ a été allouée, de façon non récurrente, pour la réalisation de projets de rénovations fonctionnelles mineures, selon la répartition suivante :

Établissements	Rubrique	Montant
Hôpital juif de réadaptation	Aménagement additionnel de 12 lits	230 000 \$
CSSSL (Cité de la Santé)	Travaux de réaménagement pour la mise en place du PACS régional	150 000 \$
CSSSL (Ruisseau-Papineau)	- Aménagement de toilettes pour les résidents	81 000 \$
	- Augmentation de la distribution électrique	100 000 \$
	- Insonorisation de la réception du CLSC	10 000 \$
CSSSL (Ste-Rose de Laval)	Installation d'une pompe d'égout sanitaire et pluvial	9 000 \$
Réserve	Pour des demandes urgentes	151 839 \$
Frais de gestion		18 500 \$
	TOTAL	750 339 \$

Régime d'emprunts

Le conseil d'administration a accepté la recommandation d'établir un régime d'emprunts en vertu duquel l'Agence peut, sous réserve de certaines limites énoncées par le ministère ou par le législateur, conclure d'ici le 31 décembre 2005, des transactions d'emprunts d'au plus 15 448 572 \$ en monnaie légale du Canada.

Contrôle du Clostridium difficile

Afin d'aider les hôpitaux à faire face au Clostridium difficile, le montant de 370 000 \$, non récurrent, a été alloué aux deux CH de courte durée de Laval pour l'achat d'équipements et pour des travaux divers, selon la répartition suivante :

CSSSL - Cité de la Santé

- 276 500 \$ pour l'achat d'équipements d'entretien ménager et pour l'installation de robinets sans contact.

Hôpital juif de réadaptation

- 20 000 \$ pour l'acquisition d'un logiciel d'entretien sanitaire;
- 73 500 \$ pour l'achat d'équipements d'entretien ménager et pour l'installation de robinets sans contact.



Prochaine rencontre :
Le lundi 21 mars 2005 à 18 h 30